

COMMUNE DE LADINHAC

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2018

Le conseil municipal de LADINHAC s'est réuni le vendredi 30 mars 2018 à 18h30 à la mairie de LADINHAC sur la convocation de Monsieur Clément ROUET, Maire, en date du 23 mars 2018.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Clément ROUET, Monique CANTAREL, Philippe CASTANIER, Christelle GARRIGOUX, Catherine JAMMES, Marguerite LABORIE, Fabien LONGUECAMP, Roland MAFFRE, Ghislain SERIEYS.

Était absent excusé :

Monsieur Gilbert DELPUECH

Secrétaire de séance : Madame Catherine JAMMES

Monsieur le Maire indique que Philippe CASTANIER va arriver avec un léger retard. Il propose d'inverser l'ordre du jour afin de réserver les points liés à l'adoption du budget lorsqu'il nous aura rejoint.

I. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 22 FEVRIER 2018

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

II. LOCATION LOGEMENTS

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu une demande urgente d'une résidente de la Communauté de Communes, qui recherche un logement pour elle et ses deux enfants, scolarisés à Ladinhac.

Elle est intéressée par un des deux logements CARRIER.

Monsieur le Maire propose, sous réserve de confirmation expresse des intentions de l'intéressée, que compte tenu du fait que les logements CARRIER ne seront pas disponibles avant le début août 2018, il soit proposé à cette personne d'occuper temporairement le logement situé au-dessus de l'école, jusqu'à la mise à disposition des logements CARRIER.

Le bail consenti pour le logement situé au-dessus de l'école serait donc assorti d'une clause rappelant le contexte décrit ci-dessus et prévoyant expressément que la locataire s'engage à libérer les lieux loués dès que le logement CARRIER sera mis à sa disposition.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre la solution décrite ci-dessus.

Monsieur le Maire propose de fixer dès à présent le montant des loyers 2018, d'une part pour le logement sis au-dessus de l'école et d'autre part pour les logements CARRIER 1 et 2

S'agissant du logement sis au-dessus de l'école, il propose de maintenir le loyer au même tarif qu'en 2017 soit 350 € par mois.

S'agissant des logements CARRIER, Monsieur le Maire rappelle que les loyers sont encadrés eu égard au fait que la Commune a perçu des aides et prêts CDC pour leur réfection.

Il propose de retenir les loyers suivants :

-Pour le logement T3 de 69 m² : 327,75 € + 19,50 € pour le jardin soit un total de 347,25 € mensuels

-Pour le logement T4 de 95 m² : 451,25 € +20,00 € pour le jardin soit 471.25 € mensuels.

Il invite le Conseil à se prononcer sur ces propositions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide ces propositions.

Arrivée de Philippe CASTANIER à 19h05.

III. REHABILITATION DES LOGEMENTS CARRIER : AVENANTS

Monsieur le Maire rappelle les éléments concernant le chiffrage des travaux de rénovation :

- 314 599,00 € HT : chiffrage de l'architecte

- 293 372,57 € HT : travaux signés

- 10 826,00 € HT : avenants (incluant ceux pour lequel Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil ce jour)

Soit un total de 304 198.00 € HT, somme inférieure au chiffrage initial réalisé par l'architecte.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil pour la signature d'avenants relatifs à la rénovation des logements CARRIER :

| | | | |
|-------------|-------------------------------|---------------------|--------------|
| Logement T4 | Lot 3 Charpente bois | Entreprise B.BONNET | + 390,00 € |
| Logement T4 | Lot 5 Menuiseries extérieures | Entreprise B.BONNET | + 310,00 € |
| Logement T3 | Lot 6 Cloisons | SARL CANCES | + 672,90 € |
| Logement T4 | Lot 7 Menuiseries intérieures | Entreprise B.BONNET | + 3 356,20 € |
| Logement T3 | Lot 7 Menuiseries intérieures | Entreprise B.BONNET | - 10.00 € |
| Logement T4 | Lot 11 Plomberie | Société NTC | + 376,00 € |
| TOTAL | +5 095,10 € HT | | |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer lesdits avenants.

IV. CLASSEMENT DE PARCELLES DU DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE DANS LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER COMMUNAL

Suite à la vente du bien sis en bordure de la voie communale du Mas, chemin de Combenègre, Monsieur le Maire propose de faire entrer dans le domaine public routier communal les parcelles AK 337 et AK 371.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour ce classement.

Par ailleurs, Monsieur le Maire propose également au Conseil le classement dans le domaine public routier de la Commune des parcelles classées C969, C971, C973, C975 situées à La Sablière, Chemin du Bois de la Rhode.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour ce classement.

V. REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DUE PAR LES OPERATEURS DE TELECOMMUNICATIONS

Monsieur le Maire indique qu'on recense sur la Commune :

- d'une part 8 742 mètres d'artère aérienne
- et d'autre part 3 171 mètres d'artère souterraine

La redevance s'élève à 52,38 €/km pour l'aérien et à 39,28 €/km pour le souterrain.

Le montant total s'élèvera donc à 582,45 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord sur ce calcul.

VI. TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2018

Monsieur le Maire indique que la dotation de l'Etat à la Commune va diminuer de 12 000 € eu égard au fait que la population de la Commune est inférieure à 500 habitants.

S'agissant de la taxe d'habitation, Monsieur le Maire indique qu'à terme, 93 % des foyers de la Commune devraient être exonérés de taxe d'habitation.

S'agissant de la taxe sur le foncier bâti, la Commune de Ladinhac occupe le 9^{ème} rang sur les 25 communes de la Châtaigneraie comprises dans le secteur du trésorier.

Monsieur le Maire propose d'augmenter de 4 % le taux d'imposition sur le foncier bâti et de laisser inchangés les taux du foncier non bâti et de la taxe d'habitation.

Un échange s'en suit entre les conseillers sur ces propositions.

La question est posée de savoir quelles sont les répercussions de l'imposition des locaux vacants qui a été mise en place au 1^{er} janvier 2018 en termes de recettes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord sur l'augmentation proposée.

20h : Christelle GARRIGOUX quitte la réunion

VII. VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2018

Monsieur le Maire rappelle la procédure et les délais s'agissant des demandes de subvention par les associations.

Il indique que l'Amicale de Trémouille a indiqué ne pas solliciter de subvention et qu'aucune demande n'est parvenue concernant l'Association de Chasse Communale Agréée.

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des associations de la Commune pour leur dynamisme. Puis il présente et commente le tableau des subventions aux associations pour 2018.

Il indique que la subvention de l'APE a diminué car elle a bénéficié du solde de compte lors de la dissolution de l'Association Sportive.

CANIN'TIME est une nouvelle association dont l'objectif est de faire de l'animal un vecteur de développement pour les personnes en situation de handicap.

La subvention versée pour la classe de découverte a été revue à la hausse. En effet, en raison de la grève des trains SNCF, le transport des enfants sera finalement réalisé en car ce qui va occasionner une plus-value de 1 200 €.

Il est suggéré de partager cette plus-value en trois tiers égaux, pris en charge par la Commune, l'APE et les parents d'élèves.

Pour information, après échange avec l'APE, l'APE est chaleureusement remerciée pour la prise en charge exceptionnelle de la plus-value de 400 € incombant aux parents suite à ce changement de mode de transports.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, entérine les subventions proposées.

VIII. VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2018 (COMMUNE / LOTISSEMENT / EAU et ASSAINISSEMENT)

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet de budget de fonctionnement de la Commune pour l'année 2018.

Monsieur le Maire propose l'adoption du budget de fonctionnement de la Commune conformément aux propositions initiales.

| | Dépenses | Recettes |
|-----------------------|-----------------|-----------------|
| Fonctionnement | 532 026.18 € | 532 026.18 € |
| Investissement | 634 846.10 € | 634 946.10 € |

S'en suit la présentation du budget du lotissement, Monsieur le Maire propose l'adoption du budget du lotissement

| | Dépenses | Recettes |
|-----------------------|-----------------|-----------------|
| Fonctionnement | 28 865.00 € | 28 865.00 € |
| Investissement | 47 422.33 € | 47 422.33 € |

Enfin Monsieur le Maire présente le budget eau et assainissement

| | Dépenses | Recettes |
|-----------------------|-----------------|-----------------|
| Fonctionnement | 66 290.00 € | 66 290.00 € |
| Investissement | 118 180.47 € | 118 180.47 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les budgets proposés pour l'exercice 2018 d'une part pour la Commune, d'autre part pour le lotissement, enfin pour l'eau et l'assainissement à l'unanimité.

On relèvera que la situation budgétaire de la Commune continue de s'améliorer, que les dépenses de fonctionnement demeurent contenues.

L'objectif est, d'une part, de parvenir à une situation financière totalement assainie et, d'autre part, d'avoir terminé les travaux de voirie et bâtiment commencés et programmés d'ici la fin de la mandature.

On notera que l'extinction de l'éclairage nocturne a permis de réaliser une économie de 1 600 €.

Par ailleurs, un tableau de suivi des impayés a été mis en place concernant les loyers. Outre la visibilité, il permet d'agir rapidement et de limiter les risques.

A ce jour aucun impayé, seul un reliquat est en cours d'apurement.

IX. QUESTIONS DIVERSES

- **Enfouissement du réseau téléphonique de PUECHMAILLE :**

Le coût pour la commune est de 700,01 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour sa prise en charge.

- **Achat cendriers muraux :**

Monsieur le Maire propose de faire l'acquisition de cendriers muraux à disposer à l'entrée de la salle des fêtes, de la Mairie et de la Cantine.

Devis de l'entreprise SEDI Equipement : 79,20 €/pièce.

En attente de complément d'éléments chiffrés pour comparaison.

- **Information déplacement compteur EDF Mur du stade :**

RDV pris le 24 avril 2018 pour examiner la situation. Fabien LONGUECAMP représentera la Commune dans le cadre de ce rendez-vous.

- **Logement T1 bis MAIRIE :**

Monsieur le Maire indique que le logement T1 Bis de la Mairie sera libre le 12 juin 2018 par suite du congé donné par le locataire.

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil pour procéder à la relocation dudit logement moyennant un loyer de 201.50 €/mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord sur cette proposition.

- **Remerciements**

Monsieur le Maire remercie le Conseil pour son implication et son dévouement lors de l'accueil du Conseil Communautaire du 26 février dernier et de la Commission Tourisme le 6 mars.

- **Label Terre Saine**

La Commune de Ladinhac s'est vue décerner le label Terre Saine par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire le 21 mars dernier à Paris. Catherine JAMMES a représenté la Commune lors de la remise de ce prix.

Ce label récompense l'engagement et les actions de la Commune en faveur de la préservation de la biodiversité, notamment via l'abandon par la Commune de l'utilisation des pesticides.

- **Chauffage Eglise**

Le problème du chauffage de l'église n'étant toujours pas résolu, il est décidé d'envoyer une mise en demeure recommandée avec accusé de réception à titre conservatoire.

- **Dépose lauzes grange presbytère**

Monsieur le Maire indique qu'afin de préserver l'édifice, il va faire déposer la lauze du toit du presbytère et faire procéder à la pose d'une bâche afin de limiter les infiltrations.

- **Calendrier :**

- 4 avril 2018 : Conseil Communautaire

- 22 avril 2018 : concours de belote Club des Onze Moulins

- **24 avril 2018 : Conseil Municipal**

- 29 avril 2018 : journée véhicules d'époque par Ladinhac Patrimoine

Ont signé Monsieur Clément ROUET, Maire et, Catherine JAMMES, secrétaire de séance.